CGT – UNSA – SUD-Rail – CFDT

PÉTITION UNITAIRE

Montreuil, le 15 Juillet 2015

Nous, cheminots des EALE, interpellons la direction de l'infrastructure sur l'ensemble des points suivants :

Je signe cette pétition :

POUR la durée d'exercice du métier de Régulateur Sous-Stations qui ne doit pas excéder cinq années pour ceux qui le souhaitent, pour permettre aux agents un déroulement de carrière sur d'autres postes ;

POUR le temps de séjour des agents (Maintenance, GT et CSS) sur le premier niveau de leur qualification ne doit pas excéder cinq ans ;

POUR le passage à la qualification F qui doit s'effectuer au plus tard au bout de dix années de tenue de poste à E pour les RSS ;

POUR la tenue d'un poste de réserve dans les CSS qui doit être considéré comme un deuxième poste sur la qualification E ;

POUR que des passerelles soient mises en place pour les agents qui souhaitent quitter les EALE ;

POUR les postes des Groupes Techniques, des équipes MSI (Maintenance du Système Informatique des CSS informatisés), des Equipes Télécommande qui doivent être au minimum sur la qualification D ;

POUR les agents sur la qualification B qui sont sur des postes d'accueil et à ce titre ils ne doivent pas monter d'astreinte. Ceux habilités qui sont chargés des consignations et des travaux doivent être nommés à la qualification C ;

POUR les EALE qui doivent être maintenus dans leur propre UP en y conservant la maintenance, la régulation et le groupe technique ;

POUR les sous-effectifs qui doivent être comblés pour respecter les Cadres d'Organisation.

NOM	ETABLISSEMENT	SIGNATURE